



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services publics

Question écrite n° 100959

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les indicateurs de qualité des services publics. Dans le cadre du rapport "modernisation de l'État, qualité des services publics et indicateurs" remis au ministre chargé de la réforme de l'État en mars 2010, était recommandée la mise en place d'un indicateur relatif au délai entre la visite d'un médecin généraliste et la visite d'un médecin spécialiste. Si les rendez-vous pris auprès des médecins généralistes s'inscrivent dans des temps courts, ceux pris auprès de médecins spécialistes, par l'intermédiaire du médecin généraliste référent, peuvent être accordés avec plusieurs semaines, voire mois, de délai. Un indicateur précisant ces délais serait de nature à révéler les disparités géographiques en matière de démographie médicale, leurs conséquences sur l'accès aux soins et définir une politique publique incitative pour en corriger les effets pervers. Aussi, afin d'établir le suivi des recommandations du rapport sur les indicateurs de qualité des services publics, il lui demande d'indiquer les mesures prises par le ministère en charge de la santé pour mettre en place l'indicateur recommandé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100959

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1693

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)